

VTEC MOTO

RUE DU DAUPHINE



59300 VALENCIENNES

TEL : 03.27.27.42.42

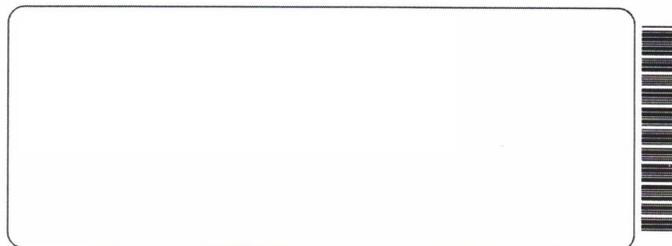
E-MAIL : vnvo.vtec@orange.fr

WWW : www.s-passmoto.com

REG : 53030812100025 / NAF 4540Z

TVA : FR21530308121

SARL AU CAPITAL DE 20 000 €



FACTURE	DATE	HEURE	N° CLIENT	CONDITION ACCORDÉE	ÉCHÉANCE	OPERATEUR	PAGE
30018069	30/03/2023	14:54	26000	PAIEMENT COMPTANT	30/03/2023	DAMIEN	1/1

REFERENCE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U. HT	P.U. TTC	REM. %	MONTANT TTC	TVA
-----------	-------------	----------	---------	----------	--------	-------------	-----

REPARATION / O.R. 70003358 DU 30/03/2023

N° de série : ZDCJK02A0NF
Modèle : FORZA 125 2022
Genre : MTL
Cylindrée : 125
Code couleur : NHC61

Référence : NSS125ADN ED
Immatriculation :
N° de moteur : 0017632
Puissance fiscale : 1
Mise en circulation : 22/03/2022

Marque : HONDA
Type mine : JK0211
Kilométrage : 1907
Couleur : GRIS
Année modèle : 2022

DETAIL DES TRAVAUX :

revision annuelle							
ZDCJK02A0NFEA1	FORFAIT ANNUEL - NSS125ADN - 2022	1,00	112,50	135,00		135,00	

Entretien annuel suivant les préconisations constructeur.

Remplacement(s): huile moteur

Contrôle(s): conduite de carburant, fonctionnement de l'accélérateur, régime de ralenti du moteur, liquide de refroidissement, circuit de refroidissement, batterie, liquide de frein, usure des plaquettes de frein, système de freinage, réglage de la portée du faisceau de phare, béquille latérale, suspension, écrous, vis, fixations, roues/pneus, roulements de douille de direction, contrôle outil de diagnostic

Contrôle du circuit de charge, du débit et de la tension de la batterie

Passage à l'outil de diagnostic électronique MCS

Essai statique et/ou dynamique

Lavage express

MAIN D'OEUVRE ATELIER	1,30	20,00
MOTUL E TEC LUB 10W30 FUT	0,90	20,00
RONDELLE	1,00	20,00

buée compteur SAV

Merci de votre visite,
A bientôt.

TAUX	BASE HT	MONTANT TVA
20,00	112,50	22,50

BRUT T.T.C.	135,00 €
NET H.T.	112,50 €
TOTAL T.V.A.	22,50 €
NET T.T.C.	135,00 €
RESTE A PAYER	0,00 €

30/03/2023 C.B

135,00 €

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ: Nous nous réservons de faire jouer de plein droit la Réserve de Propriété dans les conditions prévues par la loi du 25 janvier 1985. La marchandise est réputée acquise par le client lorsque l'encaissement total de la marchandise est effectif (loi n° 80335 du 12 mai 1980). Tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur, à l'égard de son créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.